

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
LYCEE POLYVALENT JOLIOT CURIE
DAMMMARIE LES LYS
MARDI 15 DECEMBRE 2020**

Monsieur Christian BOUDA Proviseur de l'établissement souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration, fait circuler la feuille d'émargements et présente les excuses de Monsieur Gilles BATTAIL et de Monsieur Alain SAUSSAC représentants de la collectivité de rattachement et de Madame Béatrice CHAMPION, représentante des personnels administratifs, sociaux de santé, techniques, ouvriers et de services.

Sur les 29 membres ayant voix délibérative, 17 sont présents. Le quorum (15) étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance ouverte à 17 h 54.

Monsieur le Proviseur rappelle l'ordre du jour :

- I. Approbation par les membres du Conseil d'Administration du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du jeudi 26 novembre 2020.
- II. Autorisation de signature de la convention de création d'une UFA

2 Rajouts :

- 1) convention concernant le partenariat section sportive futsal filles « Joliot Groom's Futsal – Lycée Joliot Curie »
- 2) Spécialité EPS

L'ordre du jour est adopté. Madame Catherine LOHEAC assurera le secrétariat de séance.

I) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU C.A. DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 :

Monsieur le Proviseur demande l'approbation par les membres du Conseil d'Administration du compte-rendu de la séance du jeudi 26 novembre 2020.

Remarques ou modifications : aucune remarque ou modifications

Monsieur le Proviseur demande aux membres du CA de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du compte rendu du jeudi 26 novembre 2020.

**Le compte-rendu du C.A. du jeudi 26 novembre 2020 est soumis au vote :
Nombre de votants : 17 -POUR : 17 -CONTRE : 00 -ABSTENTION : 00
Le compte-rendu du C.A. du jeudi 26 novembre 2020 est adopté.**

II) Autorisation de signature de la convention de création d'une UFA :

Monsieur le Proviseur présente la convention passée avec le CFA Académique pour la création de l'UFA, accueillant le BTS MOS.

Intervention du DDFPT :

« - Je regrette, dans cette convention, que l'on ne mentionne pas le budget alloué pour le fonctionnement de la formation BTS MOS (par exemple, une somme allouée en fonction du nombre d'apprentis).

Je rappelle que la répartition de la TA (Taxe d'Apprentissage) a évolué depuis l'année passée, les établissements scolaires ont beaucoup perdu car maintenant la majorité de la TA (87%) est destinée à l'apprentissage.

Une des volontés de l'éducation nationale, au travers de la TVP (Transformation de la Voie Professionnelle) est la mixité des publics dans les lycées. C'est aussi le moyen pour les établissements de compenser cette perte de TA en la récupérant en partie sur la part de la formation en apprentissage.

Cela n'est pas mentionné dans la convention présentée. »

Monsieur le Proviseur précise qu'il a eu l'assurance du représentant du CFA académique, qu'un reversement, correspondant au chiffre d'affaire, serait fait à l'établissement et que toutes les dépenses pour cette formation seraient prises en charge par le CFA académique, sur présentation des factures.

Un débat s'engage sur le volet financier. Les membres du Conseil d'administration ne veulent pas se contenter d'une simple promesse verbale du responsable du CFA Académique.

Les membres du conseil d'administration souhaitent que ce point indiquant un reversement du CFA à l'UFA soit ajouté à la convention. Monsieur le Proviseur propose d'en demander le rajout. De ce fait, cette convention sera présentée à un prochain C.A.

**La convention passée avec le CFA Académique pour la création de l'UFA
n'est donc pas soumise au vote :**

Nombre de votants : POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Monsieur le Proviseur présente la convention passée avec l'association « Joliot Groom's Futsal »

Après présentation de la convention Monsieur le Proviseur, il est demandé aux membres du CA de bien vouloir se prononcer sur l'autorisation de signature de la convention avec l'association « Joliot Groom's Futsal »

**La convention passée avec l'association « Joliot Groom's Futsal »
est soumise au vote :**

Nombre de votants : 17 - POUR : 17 -CONTRE : 00 -ABSTENTION : 00

**La convention passée avec l'association « Joliot Groom's Futsal »
est adoptée.**

Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'Administration, qu'à la demande des enseignants d'EPS, une demande a été faite auprès du Rectorat, pour l'ouverture de la spécialité EPS pour la rentrée 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 18 h 45.

**Le Président du
Conseil d'Administration**

Christian BOUDA



Le Secrétaire de séance

Catherine LOHEAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine LOHEAC', written over a horizontal line.